



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF
Administration fédérale des douanes AFD

Communiqué de presse

L'opération de contrôle conjoint franco-suisse du trafic lourd est une réussite

C'était une grande première dans le contrôle du trafic poids lourds entre la France et la Suisse : le mardi 11 juin 2019, de 10h à 14h, les agents de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et de la Douane Française ainsi que le personnel suisse de l'Administration fédérale des douanes (AFD) ont uni leurs efforts au niveau du bureau de contrôle national juxtaposé (BCNJ) de la Ferrière (France)/Vallorbe (Suisse). Quelque 22 véhicules ont été contrôlés et 10 infractions ont été relevées.

Première opération commune, premiers succès. Ce contrôle conjoint binational avait pour objectif de réunir les moyens à disposition afin de constater et de prévenir les infractions sur la RN 57, axe fréquenté et stratégique qui permet de relier la France et la Suisse, et même l'Italie. Il a été l'occasion d'échanger entre les différents services, sur les pratiques de contrôle, les matériels utilisés, les fraudes détectées, dans un contexte où ces dernières restent nombreuses et surtout de plus en plus élaborées.

Ainsi, huit agents de contrôle de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté (dont un agent dédié à la pesée des véhicules), douze collaborateurs de l'AFD, ainsi que cinq agents de la Brigade de Surveillance Extérieure (BSE – Douane Française) de Pontarlier, étaient engagés sur cette opération.

Lors de ce contrôle, 22 véhicules ont été examinés dans les deux sens. Quelque 10 infractions ont été constatées. Des manquements aux réglementations des temps de conduite, des dimensions de chargement non réglementaires, des états défaillants des véhicules, des transports de marchandises dangereuses non signalées ainsi qu'une autorisation de transport manquante sont à relever.

«Notre contrôle a confirmé que les infractions remarquées aujourd’hui touchent les différentes réglementations liées au transport», relève Stéphane Ulrich, responsable du l’unité de contrôle mobile de l’arrondissement III de l’AFD.

Besançon/Lausanne, le 11 juin 2019

Ce contrôle a été réalisé à l'initiative de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté. Ce premier exercice s'avère concluant et la DREAL envisage d'ores-et-déjà de renouveler ce type d'opération commune, afin de garantir plus de sécurité dans le transport routier.

Contacts :

DREAL Bourgogne-Franche-Comté / Pôle Communication

Patricia DROZ - 03 81 21 67 18 - 07 61 20 94 79 - patricia.droz@developpement-durable.gouv.fr

Administration fédérale des douanes AFD / Service de presse

Donatella DEL VECCHIO - +41 58 480 86 67 - +41 79 879 15 74 - donatella.delvecchio@ezv.admin.ch